



VOS AUTORISATIONS D'URBANISME ET DÉCLARATIONS D'ALIÉNER EN LIGNE

A partir du 2 avril 2024, un seul mode de dépôt numérique pour toutes vos démarches

1 Je prépare mon dossier

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande.



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation



2 Je le dépose en ligne

- > Je crée mon compte sur : urbanisme.grandchambery.fr ou en scannant le QR Code ci-contre
- > Je remplis mes documents en ligne
- > Je télécharge les pièces jointes

3 Je suis l'avancée de ma demande directement en ligne



- Accessible 24h/24h
- Plus écologique car moins d'impression
- Plus de transparence sur l'avancée du traitement
- Plus rapide et économique, car plus besoin de déplacement physique ni d'envoi de courrier en recommandé en mairie

urbanisme.grandchambery.fr



grandchambery.fr

